



Préavis municipal n° 10 – 2016

Budget 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, comme il est de coutume chaque année à cette époque, a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet de budget 2017 de notre Commune.

1. Préambule

Le budget, pour l'année 2017, a été définitivement adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 31 octobre 2016.

Il est basé sur l'arrêté d'imposition 2016-2017 tel qu'adopté par le Conseil communal dans sa séance du 13 octobre 2016, sur l'analyse des dépenses effectuées par la Municipalité, la prise en compte des charges refacturées par les organismes cantonaux ou régionaux et sur les prévisions relatives à la péréquation cantonale.

2. Principes généraux d'établissement du budget 2017

Un projet de budget a été établi par le boursier en collaboration avec le soussigné de gauche, Syndic et responsable des finances. Ce projet intégrait l'ensemble des montants qui nous avaient été communiqués par les instances qui nous les facturent. Pour le reste des postes, nous nous étions basés sur la situation des exercices précédents hormis pour les frais d'entretien qui avait été portés à leur minimum.

Le budget a ensuite été revu avec l'ensemble de la Municipalité lors d'une journée consacrée à cet important objet. A cette occasion, l'ensemble des postes ont été examinés, afin de les adapter aux besoins propres à chaque dicastère. Une attention particulière a été portée aux frais d'entretien, afin d'évaluer les besoins effectifs et d'arbitrer entre les différents projets à entreprendre en 2017 ou à reporter aux prochains exercices.

Recettes

Personnes physiques

Les recettes fiscales sur les personnes physiques ont été estimées grâce à l'outil fourni par le canton. Il consiste en une moyenne entre les acomptes 2016, augmentés de la croissance estimée (pour cette année 1%) et les acomptes 2015 corrigés des taxations réalisées en 2016 augmentés de la croissance. Au chiffre obtenu, nous avons ajouté une estimation pour les foyers fiscaux à venir, soit Pré-du-Château et deux premiers immeubles Denner.

Personnes morales

La projection de ce poste reste toujours une difficulté, tenant compte du nombre et de la typologie des entreprises présentes sur notre commune. Nous avons pris en compte la moyenne des quatre derniers exercices, afin de neutraliser la très mauvaise année 2013 avec celle de 2012 bien meilleure. A noter que le taux cantonal passe de 8.5 % à 8% dès 2017.

Charges

Les charges facturées par les organismes cantonaux et régionaux continuent de progresser. Après des hausses au budget 2016 pour un total de CHF 219'530.53 en regard du réel 2014 et de CHF 138'900.- en regard du budget 2015, cette tendance se poursuit comme le présente le tableau ci-dessous.

	Evolution par rapport au budget 2016	%	Evolution par rapport au réel 2015	%
Transport publiques	-7'500.00	-11.2 %	7'799.25	15.1 %
ASICOPE primaire	-32'200.00	-5.1 %	5'562.68	0.9 %
AJERCO	9'000.00	5.0 %	20'801.80	12.3 %
ASICOPE secondaire	-20'000.00	-7.1 %	35'905.80	16.0 %
Gendarmerie	13'000.00	7.9 %	-1'105.00	-0.6 %
SDIS	-3'800.00	-8.7 %	-7'520.30	-15.8 %
PCi	1'500.00	3.9 %	3'509.00	9.7 %
ARASPE	3'600.00	7.2 %	9'661.20	22.0 %
Facture sociale	141'000.00	16.1 %	91'748.00	9.9 %
AVASAD	5'400.00	3.4 %	22'861.90	16.2 %
Total des hausses	110'000.00		189'224.33	

On constate que seuls la Gendarmerie et le SDIS baissent en comparaison du réel 2015, mais pour à peine moins de CHF 10'000.-. En contrepartie, tous les autres postes augmentent. Plus 9.9 % pour le social ; presque deux points d'impôt qui s'envolent pour accomplir les décisions du Canton. Au total ces hausses représentent plus de 3 points d'impôt pour notre Commune.

Face à ces réalités, annoncées que dans le courant de l'automne, la Municipalité, comme depuis plusieurs années, a pris un soin particulier à analyser les besoins d'entretien et de travaux à entreprendre en les hiérarchisant, ceci afin de répartir les charges sur plusieurs années lorsque cela s'avérait possible.

Subventions aux sociétés locales

En 2015, nous avons introduit pour la première fois dans le budget les subventions non monétaire faite par la Commune aux sociétés locales. Les chiffres réels 2015 ont été très proches de la projection effectuée. Nous avons donc maintenus ces valeurs pour le budget 2017.

3. Effet comptable du budget 2017

Le budget 2017 présente une situation déficitaire. Cette situation est due au report de plus en plus important des institutions cantonales, régionales et intercommunales, comme nous l'avons vu au point précédent.

Résultat comptable	CHF	-72'700.-
Amortissements comptables	CHF	411'300.-
Attributions aux réserves	CHF	50'300.-
Prélèvements aux réserves	CHF	- 212'000.-
Résultat monétaire du ménage communal	CHF	176'900.-
Amortissement financier des emprunts	CHF	- 219'667.-
Résultat monétaire	CHF	- 42'767.-

Malgré un résultat comptable négatif, le ménage communal affiche un résultat monétaire positif. Toutefois, tenant compte des remboursements des emprunts qui se montent à près de CHF 220'000.- le solde monétaire final sera négatif.

D'un point de vue du résultat porté au bilan, la perte envisagée de CHF 72'700.- augmentera, malgré le résultat 2015, le découvert laissé par l'année 2013. On peut donc présenter la situation de la manière suivante :

	2013 Réel	2014 Réel	2015 Réel	2016 Budget	2017 Budget
Résultat	-656'034.35	149'477.58	43'571.57	-64'500.00	-72'700.00
Fortune de la Commune au 31.12	-458'624.32	-309'146.74	-265'575'.17	Prévisionnel -330'075.17	Prévisionnel -402'775.17

Il est donc nécessaire de prévoir plusieurs années de résultats positifs avant de pouvoir combler le découvert au bilan mentionné ci-dessus.

4. Commentaires

Autorités

Suite aux décisions de votre cénacle, les charges relatives aux autorités ont été adaptées en se basant sur les heures de vacations de l'année 2015.

Personnel

L'augmentation progressive de la population engendre un accroissement des tâches du contrôle des habitants. L'activité était déjà réalisée à flux tendu depuis quelques années. La Municipalité a décidé, pour 2017, d'augmenter le taux d'activité de ce poste de 50 % à 60 %.

Les exigences des parents quant à la garde de leurs enfants devenant de plus en plus élevées, le poste pour la rémunération des patrouilleurs est maintenu au même niveau que 2016. En effet, si la fin des travaux au centre du village devrait permettre un retour à la normale, des parents souhaitent que leurs enfants soient surveillés entre la fin de l'école et l'entrée dans les bus.

La PentaDîne connaît toujours un très bon niveau de fréquentation, nécessitant régulièrement la présence de quatre collaboratrices pour encadrer les enfants dont les plus jeunes sont désormais âgés de quatre ans, ceci afin de satisfaire, entre autres, aux normes de sécurité. Le budget reprend donc les chiffres effectifs de l'année 2015.

Affaires culturelles et loisirs

Après les gros problèmes relationnels qui ont conduit à la fermeture de cette structure par le comité qui le dirigeait, les communes du PPDL et Cossonay ont décidé de relancer, à partir de 2017, la ludothèque régionale. Cette structure sera gérée par l'entraide familiale.

Informatique

Afin de faciliter la gestion de nos données concernant les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées, la municipalité a décidé de mandater l'entreprise Courdesse & Associés pour la mise en place du logiciel GeoConcept. Ce logiciel permet également de gérer d'autres dicastères, notamment l'éclairage public.

Péréquation

Les chiffres prévisionnels de la péréquation directe 2017 arrivent presque à l'équilibre entre notre contribution et les retours dont nous bénéficions.

Bâtiments

Grande salle :

La ventilation du foyer de la Grande salle doit être réparée ceci afin de répondre aux normes actuelles.

Bâtiment de la voirie/SDIS :

Dès le 1^{er} novembre 2016, le SDIS n'occupe plus les locaux à leur disposition à Penthaz. En conséquence, ces surfaces ont été reprises par la voirie, afin de faciliter les tâches de notre service extérieur, en évitant la gestion sur deux sites (battoir et local de voirie). Quelques aménagements sont nécessaires pour une utilisation quotidienne.

Routes

Les places de parcs en grille gazon, sur la route de Sullens, ainsi que le mur seront réaménagés afin de faciliter l'entretien et d'améliorer l'esthétique de ce lieu.

Instruction publique et culte

L'ASICoPe continue, comme en 2016 à nous présenter des hausses sensibles de ses charges, qui se montent à CHF 865'200.- en hausse de CHF 41'400.-, soit 5.0 % par rapport au réel 2015, mais en baisse en regard du budget 2016.

L'AJERCO nous présente une hausse de 12.3 % par rapport au réel 2015, soit CHF 20'801.80, résultat de la volonté populaire pour un accueil de jour des enfants. Cette hausse, bien que colossale, ne sera malheureusement pas la dernière pour ce poste dans les années à venir.

Sécurité publique

Les coûts facturés par la Gendarmerie Vaudoise, calculés sur les mêmes principes que la facture sociale et la péréquation, augmentent de 6.7 % par rapport au budget 2016.

Les coûts du SDIS baissent de 8.7 %, rares bonnes nouvelles dans le transfert des charges régionales. En revanche, la Protection Civile augmentent 3.9 % par rapport en budget 2016.

Sécurité sociale

Les coûts de la facture sociale sont en perpétuelle augmentation. Le résultat 2015 présente un dépassement de budget de 4.99 %, soit CHF 34'306'234.- à répartir entre les communes. L'augmentation des charges prévues pour 2017 par rapport au budget 2016 est prévue à hauteur de 4.4 % tout en n'intégrant pas le dépassement de budget 2015 ! Nous avons tenu compte de ces dépassements à nos prévisions, afin d'éviter de mauvaises surprises lors du bouclage final.

Les coûts de l'ARASPE (Agence intercommunale des assurances sociales) seront de CHF 30.77 par habitant, en hausse de 2.8 % par rapport au budget 2016.

Les coûts de l'AVASAD qui gère les soins à domicile, à l'unisson des autres services de l'Etat, continuent leur hausse pour atteindre 9.2 % par rapport au réel 2016, alors qu'ils avaient déjà connu une hausse de 6.5 % l'année précédente.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz

- vu le préavis N° 10-2016 concernant le budget pour l'année 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide

d'adopter le budget de l'année 2017 tel que présenté, soit :

Charges	CHF	7'294'600.-
Produits	CHF	7'221'900.-
Perte	CHF	-72'700.-

Adopté en séance de Municipalité in corpore le 31 octobre 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:   La secrétaire: 

Ph. Besson M. Goy Bommottet

